



**Communiqué**

**Pour diffusion immédiate**

---

## **Projet d'évolution du réseau principal de transport d'électricité — Axe Vallée-du-Saint-Laurent**

**Municipalité Saint-Cléophas-de-Brandon, le 25 mars 2026** – Lors d'une rencontre tenue le 23 mars dernier, Hydro-Québec a procédé à une mise à jour de son projet d'évolution du réseau principal de transport d'électricité — Axe Vallée-du-Saint-Laurent et a présenté cette information aux municipalités concernées du territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de D'Autray.

À la lumière des analyses techniques, environnementales et sociales réalisées dans le cadre de la phase d'avant-projet, ainsi que des échanges avec les collectivités du milieu, Hydro-Québec indique orienter désormais ses travaux vers l'étude d'une nouvelle zone située à proximité de la ligne existante à 735 kV dans la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon. Cette zone pourrait accueillir un poste de transformation de plus petite superficie que celui envisagé précédemment.

Malgré cette présentation, les dimensions évoquées d'environ 750 mètres par 500 mètres demeurent importantes et représentent une transformation majeure du territoire concerné.

De plus, ce projet ne se limite pas à l'implantation d'un poste de transformation. Il comprend également l'ajout d'une nouvelle ligne de transport d'électricité vers le sud à partir de Saint-Gabriel-de-Brandon, ainsi que la possibilité d'une ligne additionnelle vers le nord à long terme. Il s'agit d'un projet structurant à l'échelle régionale, dont les impacts pourraient toucher plusieurs municipalités.

Selon Hydro-Québec, cette optimisation vise notamment à réduire les impacts potentiels sur le milieu, à limiter le déboisement et à diminuer la longueur du raccordement requis au réseau existant, tout en répondant aux besoins actuels et futurs du réseau de transport d'électricité.

Malgré ces éléments, les municipalités concernées expriment des préoccupations quant aux impacts anticipés de ce projet sur les milieux de vie, l'environnement, le paysage et le développement futur du territoire. Les impacts cumulés liés à l'implantation du poste et des nouvelles lignes soulèvent des enjeux importants d'acceptabilité sociale.

Dans ce contexte, les municipalités considèrent important que l'ensemble des options soient analysées de manière rigoureuse et transparente.

L'emplacement étudié à Saint-Norbert est désormais relégué au second plan, tandis que celui de Saint-Cuthbert est abandonné.

Hydro-Québec prévoit également mettre sur pied, au cours des prochaines semaines, des ateliers de travail réunissant des représentants municipaux et des organisations du milieu afin d'identifier l'option présentant le moindre impact.

La participation des municipalités à ces démarches vise à documenter les impacts et à représenter les intérêts de leur population. Par ailleurs, quelle que soit l'option retenue dans ce dossier, les municipalités concernées entendent collaborer avec Hydro-Québec afin de minimiser les impacts sur leur territoire et sur la qualité de vie de la population. Elles tiennent également à préciser que les décisions finales relèvent de la société d'État et que les municipalités ne disposent pas d'un pouvoir décisionnel à cet égard.

Les citoyens et citoyennes susceptibles d'être touchés par les emplacements potentiels seront contactés directement par Hydro-Québec au moment opportun. Par ailleurs, la société d'État prévoit assurer une présence sur le terrain afin de permettre aux personnes intéressées d'obtenir de l'information et d'échanger avec ses représentants.

Toute personne souhaitant obtenir plus d'information peut consulter la vitrine Web du projet ou communiquer avec Hydro-Québec par l'entremise de la ligne Info-projet au 1 866 388-1978 ou par courriel à [affairesregionales@hydroquebec.com](mailto:affairesregionales@hydroquebec.com).

*Carte illustrant la zone à l'étude pour l'implantation d'un poste de distribution*

